

PRÉFECTURE DE L'AIN

Direction des Actions Interministérielles

Bureau de l'Urbanisme, du Tourisme
et des Affaires Culturelles

DJ/CGU

Tourisme/ CDOM/ Arrêté 5 - 2002

- **ARRETE** -
**portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
à la liste des objets mobiliers classés**

**Le préfet de l'Ain,
Chevalier de la légion d'honneur**

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée, et notamment la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1970 ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 24 juin 2002 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

- **ARRETE** -

Article 1^{er} :

L'objet mobilier ci-après désigné, est inscrit sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

Commune de Pont-de-Veyle – Hôpital local

- Tableau, Vierge à l'enfant, huile sur toile, cadre bois peint, hors tout : 105 x 90 cm, toile : 93 x 71 cm, cadre = 12 cm, XVIII^e s, d'après un artiste de l'école d'Italie du Nord du XVI^e s.

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au :

- directeur de l'hôpital de Pont de Veyle

et dont ampliation sera transmise aux :

- ministre de la culture et de la communication
- conservateur régional des monuments historiques
- directeur départemental des archives
- conservateur départemental des antiquités et objets d'art
- lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 JUIL 2002

Le préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
Signé : Marc BURG

Pour ampliation
Par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



S
Sylviane BERTHILLOT